



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 décembre 2019

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présents à l'ouverture de la séance 27**

**M. Serge Andrieu**

Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – M. Franck Dupas – Mme Pauline Dréano –  
M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas – M. Bruno Gandon – M. Jean-François Sénac

**Adjoins au Maire**

M. Gérard Rolland – Mme Renou Jacqueline – M. Robert Arnoux – Mme Claudine Mora  
Mme Hélène Cabassy – M. Jean-Pierre Cavin – M. Michel Blanchard –  
M. Angelo Maccagnan – Mme Karine Guez – M. Joël Botreau – Mme Jeanne Yvan –  
M. Hervé De Lépinau – M. Julien Langard – Mme Marguerite Marie Bevillard –  
M. Patrick Jaillard – Mme Marie-Françoise Borne – Mme Véronique Mencarelli –  
M. Denis Soula

**Absents excusés**

Mme Agnès Moisson – procuration à M. Bossan  
Mme Peggy Bertolucci – procuration à M. Dupas  
Mme Christiane Marchello-Nizia – procuration à Mme Guiou  
Mme Nadia Bida – procuration à Mme Cabassy  
M. Laval Antoine -- procuration à Mme Borne

**Absents**

Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville –  
Mme Noémi Rayé –  
Mme Claudy Baldo –

**Entrées et sorties :**

Mme Rayé arrive pendant la présentation du rapport n°7.  
M. Botreau sort pendant la présentation du Rapport n°19 et rentre pendant les votes du rapport n°21.  
Mme Cabassy sort pendant la présentation et rentre pendant les questions du rapport n°24.  
Mme Dréano quitte la séance pendant les échanges du rapport n°34 et donne procuration à M. Roux .

**ORDRE DU JOUR**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**PV de la séance du 12 novembre 2019 :**  
*Adopté à l'unanimité*

<p><b>RAPPORT N°1</b> DAF M. GANDON</p>	<p>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N° 2</p>			
	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la décision modificative qui a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements. Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres.</p>			
	<p><u>Section de fonctionnement</u></p>			
	chapitre, article, désignation		dépenses	
	<u>Opérations réelles :</u>		diminution de crédits	augmentation de crédits
011/6226 honoraires d1		13 000,00 €		
65/6541 créance en non-valeur d1			13 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>13 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	
<p>Présents : 27 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>				
<p><b>RAPPORT N°2</b> DAF M. GANDON</p>	<p>BUDGET ASSAINISSEMENT ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES</p>			
	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'admission en non-valeur d'un montant de 9 645,00 €, le Comptable n'a pu effectuer le recouvrement de créances suite à des dossiers de surendettements et décisions d'effacements des dettes, sur des titres émis au cours des exercices 2008 à 2017 pour un montant total de 9 645,00 €.</p>			
<p>Présents : 27 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>				
<p><b>RAPPORT N°3</b> DAF M. GANDON</p>	<p>TRANSFERT A LA COVE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ET REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL</p>			
	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le transfert de compétence, la clôture du budget annexe communal et la reprise des résultats au budget principal de la Commune, ce transfert entraînant, également, la réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal de la commune et la mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice du service, ainsi que les droits et obligations y afférant, notamment les emprunts, au profit de la Cove. Le Conseil Municipal a par ailleurs autorisé la reprise au budget principal de la commune du résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement du budget annexe clos. La reprise au budget principal se traduit par des écritures budgétaires réelles suivantes :</p>			
<p>Reprise au budget principal de l'excédent de fonctionnement, soit 226 634,87 € (recette sur le chapitre 002» résultat de fonctionnement reporté »</p>				
<p>Reprise du solde positif de la section d'investissement soit 647 808,76 € au chapitre 001</p>				
<p>- les restes à recouvrer en dépenses s'élèvent à : -871 435,65 €</p>				

	<p>- les restes à réaliser seront repris par la Cove au budget 2020.</p> <p>Présents : 27 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°4</b> <b>DAF</b> <b>M. GANDON</b></p>	<p>BUDGET VILLE ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'admission en non-valeur d'un montant de 5 125.98€, le Comptable n'ayant pu effectuer le recouvrement de créances suite à des dossiers de surendettements et décisions d'effacements des dettes, sur des titres émis au cours des exercices 2009 à 2018 pour un montant total de 5 125,98 €.</p> <p>Présents : 27 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°5</b> <b>DAF</b> <b>M. GANDON</b></p>	<p>BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANTICIPEES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'anticipation des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors remboursement de la dette. Pour cela l'assemblée délibérante peut autoriser les dépenses d'investissements pour les montants maximum suivants jusqu'au vote du budget, ces autorisations seront reprises dans le budget primitif :</p> <p>CHAPITRE 13 : Montant exercice 2019 : 20 000,00 € Autorisation 2020 <b>5 000,00 €</b> concerne les articles suivants : 13248 : 1 250,00 € 13251 : 3 750,00 €</p> <p>CHAPITRE 20 : Montant exercice 2019 : 259 090,00 € Autorisation 2020 <b>64 772,50 €</b> concerne les articles suivants : 2031 : 32 825,00 € 2051 : 31 947,50 €</p> <p>CHAPITRE 204 : Montant exercice 2019 : 133 349,00 € Autorisation 2020 <b>33 337,25 €</b> concerne les articles suivants : 20421 : 1 750,00 € 20422 : 31 587,25 €</p> <p>CHAPITRE 21 : Montant exercice 2019 : 2 108 266,00 € Autorisation 2020 <b>527 066,50 €</b> concerne les articles suivants : 2121 : 50 000,00 € 2138 : 50 000,00 € 21568 : 2 500,00 € 21571 : 226 500,00 € 2158 : 16 725,00 € 2183 : 94 250,00 € 2184 : 24 400,00 € 2188 : 62 691,50 €</p> <p>CHAPITRE 23 : Montant exercice 2019 : 12 685 317,00 € Autorisation 2020 <b>3 171 329,25 €</b> concerne les articles suivants : 2312 : 22 500,00 € 2313 : 1 441 004,25 € 2315 : 1 707 825,00 €</p>

	<p>CHAPITRE 27 : Montant exercice 2019 300 000,00 € Autorisation 2020 <b>75 000,00 €</b> concerne l'article 2761</p> <p>CHAPITRE 4541 : Montant exercice 2019 125 000,00 € Autorisation 2020 <b>31 250,00 €</b> concerne l'article 4541</p> <p>Présents : 27 procurations : 5 <i>Adopté par 26 voix Pour (Vive Carpentras), 3 Abstentions (Carpentras Bleu Marine, Relevons le défi relevons Carpentras), et 3 Contre (M. Langard, Mme Yvan, Mme Bevillard)</i></p>
<p><b>RAPPORT N°6</b> DAF – M. GANDON</p>	<p>BUDGET ANNEXE PARKING AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANTICIPEES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'anticipation, à concurrence de vingt-cinq pour cent des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, de dépenses suivantes :</p> <p>CHAPITRE 23 : Montant exercice 2019 : 3 110 187,01 € Autorisation 2020 <b>777 546,75 €</b> concerne les articles suivants : 2313 : 747 546,75 € 2315 : 30 000,00 €</p> <p>Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.</p> <p>Présents : 27 procurations : 5 <i>Adopté par 26 voix Pour (Vive Carpentras), 3 Abstentions (Carpentras Bleu Marine, Relevons le défi relevons Carpentras), et 3 Contre (M. Langard, Mme Yvan, Mme Bevillard)</i></p>
<p><b>RAPPORT N°7</b> DAF M. GANDON</p>	<p>BUDGET ANNEXE HOTEL DIEU AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT ANTICIPEES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'anticipation des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors remboursement de la dette. Pour cela l'assemblée délibérante peut autoriser les dépenses d'investissements pour les montants maximum suivants jusqu'au vote du budget ; ces autorisations seront reprises dans le budget primitif :</p> <p>CHAPITRE 21 : Montant exercice 2019 : 149 100,00 € Autorisation 2020 <b>37 275,00 €</b> concerne l'article 2162 fonds anciens</p> <p>CHAPITRE 23 : Montant exercice 2019 : 5 866 062,00 € Autorisation 2020 <b>1 466 515,50 €</b> concerne les articles suivants : 2313 : 1 250 000,00 € 2316 : 191 515,50 € 2318 : 25 000,00 €</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté par 30 voix Pour (Vive Carpentras, Carpentras Bleu Marine, Relevons le défi relevons Carpentras), et 3 Contre (M. Langard, Mme Yvan, Mme Bevillard)</i></p>

<p><b>RAPPORT N°8</b> <b>DVA</b> <b>MME BALAS</b></p>	<p>AVANCES SUR SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le montant des avances qui pourront être mandatées début janvier 2020, étant entendu que ces sommes seront incluses dans les montants alloués aux associations et au CCAS lors du vote du Budget Primitif.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Voir tableau</i></p>
<p><b>RAPPORT N°9</b> <b>DRH –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE CULTURELLE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE L'INDEMNITE DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ELEVES (ISOE)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la modification du régime indemnitaire de la ville visant à l'attribuer aux agents relevant des cadres d'emplois de professeurs et d'assistants d'enseignement artistique.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°10</b> <b>DAC</b> <b>MME DREANO</b></p>	<p>PROGRAMMATION CULTURELLE ANIM'ART 2019-2020 MODIFICATION DU NOM DE LA PRODUCTION POUR LE SPECTACLE « CHAPERON ROUGE » LE 4 FEVRIER 2020 MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 18 JUIN 2019</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la rectification en raison d'une erreur sur le producteur du spectacle « Chaperon Rouge » du 4 février 2020 à 14h30 à l'Espace Auzon, le producteur étant le théâtre du Chêne Noir - sis - 8 bis, rue Sainte-Catherine 84000 Avignon.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°11</b> <b>DAC</b> <b>MME DREANO</b></p>	<p>PROGRAMMATION CULTURELLE TRANS'ART 2020</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le calendrier de programmation estivale intitulée « Trans'Art 2020 ».</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté par 26 voix Pour (Vive Carpentras), 7 Abstentions (Carpentras Bleu Marine, Relevons le défi relevons Carpentras, M. Langard, Mme Yvan, Mme Bevillard)</i></p>
<p><b>RAPPORT N°12</b> <b>DAC</b> <b>MME DREANO</b></p>	<p>PROGRAMMATION CULTURELLE ANIM'ART 2020-2021</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la programmation culturelle ANIM'ART 2020-2021.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté par 26 voix Pour (Vive Carpentras), 4 Abstentions (Carpentras Bleu Marine, Relevons le défi relevons Carpentras), et 3 Contre (M. Langard, Mme Yvan, Mme Bevillard)</i></p>

<p><b>RAPPORT N°13</b> <b>SBM</b> <b>MME DREANO</b></p>	<p>PLAN DE RECOLEMENT DECENNAL DES COLLECTIONS MUSEALES : VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DE RECOLEMENT DE LA CAMPAGNE 2018-2019</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le plan de récolement des collections archéologiques et de sciences naturelles conservées dans les réserves lapidaires et archéologiques de l'Inguimbertaine à l'hôtel-Dieu. 6.136 numéros de gestion représentant 31.539 pièces ont été attribués ; le récolement des biens en dépôt à la Sous-Préfecture (34 biens en dépôt, conforme au 1er récolement décennal, tous les biens localisés) ; et le récolement des biens en dépôt au Palais de Justice (27 biens en dépôt, conforme au 1er récolement décennal, tous les biens localisés).</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																													
<p><b>RAPPORT N°14</b> <b>SBM</b> <b>MME DREANO</b></p>	<p>BIBLIOTHEQUE-MUSEE INGUIMBERTINE FIXATION DES TARIFS ET DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES ESPACES DE LA BIBLIOTHEQUE-MUSEE INGUIMBERTINE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les dispositions relatives aux conditions de mise à disposition ainsi que la tarification de location des espaces de la Bibliothèque-musée Inguimbertaine., tel que :</p> <table border="1" data-bbox="454 1048 1369 2085"> <thead> <tr> <th>Espace concerné</th> <th>Nature de la prestation</th> <th>Tarifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="7">Salle d'exposition temporaire</td> <td>Journée (8h00 - mise à disposition du personnel et des matériels compris)</td> <td>750 Euros TTC</td> </tr> <tr> <td>Journée (Dimanche)</td> <td>1000 Euros TTC</td> </tr> <tr> <td>1/2 journée (4h00 - mise à disposition du personnel comprise)</td> <td>400 Euros TTC</td> </tr> <tr> <td>1/2 journée (Dimanche)</td> <td>600 Euros TTC</td> </tr> <tr> <td>Heure supplémentaire</td> <td>100 Euros TTC</td> </tr> <tr> <td>Soirée (à partir de 18h - 4h00 de location - mise à disposition du personnel comprise)</td> <td>600 Euros TTC</td> </tr> <tr> <td>Soirée (à partir de 18h - de 4 à 8h de location - mise à disposition du personnel comprise)</td> <td>1000 Euros TTC</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">Salles polyvalentes</td> <td>Journée (8h00 - mise à disposition du personnel et des matériels compris)</td> <td>450 Euros TTC</td> </tr> <tr> <td>Journée (Dimanche)</td> <td>600 Euros TTC</td> </tr> <tr> <td>1/2 journée ou soirée (4h00 - mise à disposition du personnel comprise)</td> <td>250 Euros TTC</td> </tr> <tr> <td>1/2 journée (Dimanche)</td> <td>400 Euros TTC</td> </tr> <tr> <td>Heure supplémentaire</td> <td>50 Euros TTC</td> </tr> </tbody> </table>	Espace concerné	Nature de la prestation	Tarifs	Salle d'exposition temporaire	Journée (8h00 - mise à disposition du personnel et des matériels compris)	750 Euros TTC	Journée (Dimanche)	1000 Euros TTC	1/2 journée (4h00 - mise à disposition du personnel comprise)	400 Euros TTC	1/2 journée (Dimanche)	600 Euros TTC	Heure supplémentaire	100 Euros TTC	Soirée (à partir de 18h - 4h00 de location - mise à disposition du personnel comprise)	600 Euros TTC	Soirée (à partir de 18h - de 4 à 8h de location - mise à disposition du personnel comprise)	1000 Euros TTC	Salles polyvalentes	Journée (8h00 - mise à disposition du personnel et des matériels compris)	450 Euros TTC	Journée (Dimanche)	600 Euros TTC	1/2 journée ou soirée (4h00 - mise à disposition du personnel comprise)	250 Euros TTC	1/2 journée (Dimanche)	400 Euros TTC	Heure supplémentaire	50 Euros TTC
Espace concerné	Nature de la prestation	Tarifs																												
Salle d'exposition temporaire	Journée (8h00 - mise à disposition du personnel et des matériels compris)	750 Euros TTC																												
	Journée (Dimanche)	1000 Euros TTC																												
	1/2 journée (4h00 - mise à disposition du personnel comprise)	400 Euros TTC																												
	1/2 journée (Dimanche)	600 Euros TTC																												
	Heure supplémentaire	100 Euros TTC																												
	Soirée (à partir de 18h - 4h00 de location - mise à disposition du personnel comprise)	600 Euros TTC																												
	Soirée (à partir de 18h - de 4 à 8h de location - mise à disposition du personnel comprise)	1000 Euros TTC																												
Salles polyvalentes	Journée (8h00 - mise à disposition du personnel et des matériels compris)	450 Euros TTC																												
	Journée (Dimanche)	600 Euros TTC																												
	1/2 journée ou soirée (4h00 - mise à disposition du personnel comprise)	250 Euros TTC																												
	1/2 journée (Dimanche)	400 Euros TTC																												
	Heure supplémentaire	50 Euros TTC																												

		Soirée (à partir de 18h - 4h00 de location - mise à disposition du personnel comprise)	400 Euros TTC
		Soirée (à partir de 18h - de 4 à 8h de location - mise à disposition du personnel comprise)	600 Euros TTC
		Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i>	
<b>RAPPORT N°15</b> <b>DPA</b> <b>M BOSSAN</b>	CONVENTION ENTRE LE SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ET LA VILLE DE CARPENTRAS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PETITS CHANTIERS D'INSERTION		
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable à la poursuite de cette action et adopté le projet de convention élaboré avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.).		
	Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i>		
<b>RAPPORT N°16</b> <b>DST/SVRD</b> <b>M. GANDON</b>	CONVENTION DE GESTION VILLE DE CARPENTRAS / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN PORTANT SUR LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES		
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le projet de convention établi afin de définir les modalités de gestion techniques et financières relative à la gestion des eaux pluviales urbaines.		
	Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté par 30 voix Pour (Vive Carpentras, Carpentras Bleu Marine, Relevons le défi relevons Carpentras), et 3 Abstention (M. Langard, Mme Yvan, Mme Beveillard)</i>		
<b>RAPPORT N°17</b> <b>DST</b> <b>M. LE MAIRE</b>	CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / UNIVERSITE POPULAIRE VENTOUX (UPV) RELATIVE AUX CHANTIERS D'INSERTION ANNEE 2020		
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le projet de convention relative aux chantiers d'insertion pour l'année 2020.		
	Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i>		
<b>RAPPORT N°18</b> <b>DST/SPOP</b> <b>M. LE MAIRE</b>	CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS/ENEDIS/ ÉLECTRICITE DE FRANCE RELATIVE A LA CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITE ET DE LA FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES EN VIGUEUR		
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la convention de concession avec ENEDIS pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, ainsi que les termes du		

	<p>Programme Pluriannuel d'Investissement au titre de la période 2020-2023 constituant l'annexe 2 du cahier des charges de concession.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°19</b> <b>DST/SVRD</b> <b>M GANDON</b></p>	<p>CONVENTION FINANCIERE VILLE DE CARPENTRAS / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN PORTANT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DU MARCHE GARE HORS CARREAU HORTICOLE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé les modalités du partenariat financier sur le périmètre du marché gare en dehors du carreau horticole.</p> <p>Présents : 27 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°20</b> <b>DST/SPOP</b> <b>M LE MAIRE</b></p>	<p>CONTRAT D'AXE AVIGNON-CARPENTRAS AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'APPLICATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES MAITRES D'OUVRAGES PUBLICS A LA REALISATION D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT CONVENTION MULTIPARTITE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETUDE PORTANT SUR LA REHABILITATION DES ANCIENNES GARES DE LA VIA VENAISSIA</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le projet d'avenant ayant pour objet la modification de la programmation prévue dans la convention multipartite passée dans le cadre de la mise en œuvre, et la prolongation de la durée du contrat d'une année.</p> <p>Présents : 27 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°21</b> <b>DDLJ</b> <b>MME GUIOU</b></p>	<p>MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX SIS RUE ALPHONSE DAUDET ET RUE DUPLESSIS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT-VENAISSIN (COVE) ORGANISATION DES LIEUX- D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS (LAEP) ET D'UN RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention, à conclure entre la Commune de Carpentras et la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE).</p> <p>Présents : 27 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°22</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>LOCATION D'APPARTEMENTS MUNICIPAUX SIS RUE COTTIER AVENANT N°3 AU CONTRAT DE LOCATION DU 6 MARS 2018 CONCLU ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET MADAME NAJIMA IKALLA</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes du projet d'avenant n°3 au contrat du 6 Mars 2018.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><b>RAPPORT N°23</b> <b>DDLJ</b> <b>M. ROUX</b></p>	<p>BAIL A FERME COMMUNE DE CARPENTRAS AVENANT N°1 AU BAIL A FERME DU 1ER JANVIER 2019 CONCLU ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET L'EARL CHAUVIN ERIC</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes du projet d'avenant n°1 au bail à ferme du 1er janvier 2019.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°24</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>ACQUISITION PAR LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION « LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENAISSIN » DES PROPRIETES BATIES SITUEES SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES BY N°377 ET 378 SISES IMPASSE MAURICE KALLERT, POUS-DU-PLAN OUEST, A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la résiliation anticipée du bail emphytéotique avec l'Association «Logis des Jeunes du Comtat Venaissin», moyennant une indemnité forfaitaire de 451 000 euros (400 000 euros pour les locaux et 51 000 euros pour le matériel demeurant sur site), au vu de l'avis des services fiscaux du 26 novembre 2019.</p> <p>Présents : 27 procurations : 4 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°25</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN A DETACHER DE LA PROPRIETE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE CARPENTRAS SISE CHEMIN SAINT-ANDRE, A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition d'une portion de terrain, sise chemin de Saint-André, à détacher de la propriété de l'Association Syndicale du Canal de Carpentras.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°26</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>CESSION D'UNE PORTION TIREE DE LA PARCELLE BATIE CADASTREE CE N°258 SISE RUE JOSEPH FORNERY, À CARPENTRAS AU PROFIT DE LA SCI MELISSA MARINE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'annulation de la délibération du 24 novembre 2015, et autorisé la cession d'une portion tirée de la parcelle bâtie cadastrée CE n°258 au profit de la SCI Melissa Marine, au prix de 130 000 euros, conforme à l'avis des services fiscaux du 14 novembre 2019.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras), 2 Abstentions (Carpentras Bleu Marine) 3 Contre (M. Langard, Mme Yvan, Mme Bevillard)</i></p>

<p><b>RAPPORT N°27</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>ACQUISITION GRATUITE PAR LA COMMUNE DES PARCELLES CADASTREES CD N°108 ET 216 SISES CHEMIN DE LA LEGUE, A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition gratuite des parcelles cadastrées CD n°108 et CD n°216.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°28</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>CESSION D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC SISE CHEMIN SAINTE FAMILLE – SITE DU MARCHÉ GARE A CARPENTRAS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession de la portion de l'ancien Chemin Sainte Famille, d'environ 600 m<sup>2</sup>, au profit de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE), au prix de 1 euro, au vu de l'avis des services fiscaux du 14 novembre 2019.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°29</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE BATIE CADASTREE CE N° 524 SISE RUE COTTIER A CARPENTRAS AU PROFIT DE LA SCI ANAHIT</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession de deux logements avec jardin et un local en rdc, à tirer de la parcelle communale cadastrée section CE n°524, au profit de la SCI ANAHIT, qui pourrait s'y substituer au prix de 182 000 €, au vu de l'avis des services fiscaux du 17 octobre 2019.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°30</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>PROGRAMME NATIONAL ACTION CŒUR DE VILLE CONVENTION CADRE OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU CŒUR DE VILLE DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes du projet de la convention cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du cœur de ville de Carpentras.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°31</b> <b>DDLJ</b> <b>M ROUX</b></p>	<p>PROGRAMME NATIONAL ACTION CŒUR DE VILLE CONVENTION DE COFINANCEMENT D'ETUDE N°2 VILLE DE CARPENTRAS/EPARECA/CAISSE DES DEPOTS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention de cofinancement d'étude n°2 Ville de Carpentras / EPARECA / Caisse des dépôts, qui permettra la réalisation des études juridiques, foncières et techniques nécessaires à l'intervention de l'EPARECA; la participation financière de la Commune à hauteur de 11 552 €, pour la réalisation de l'étude d'un montant total de 34 565 € TTC ; et a pris acte de</p>

	<p>la substitution de l'EPARECA par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°32</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>PROGRAMME NATIONAL ACTION CŒUR DE VILLE AVENANT DE PROJET A LA CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes du projet d'avenant à la convention-cadre pluriannuelle du programme Action Cœur de Ville de Carpentras; et a pris acte de l'institution d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur le secteur d'intervention du programme Action Cœur de Ville, étant donné que la convention du programme Action Cœur de Ville vaut convention d'ORT.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°33</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES (PNRQAD) DEMANDE D'APPROBATION DE L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PNRQAD DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le projet d'avenant n°5 à la convention pluriannuelle du PNRQAD de Carpentras.</p> <p>Présents : 28 procurations : 5 <i>Adopté par 31 voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras, M. Langard, Mme Yvan, Mme Bevillard), 2 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N°34</b> <b>DDLJ</b> <b>M ROUX</b></p>	<p>POLITIQUE DE LA VILLE AVENANT N°1 AU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL ET AVENANTS AUX CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES PAR MISTRAL HABITAT ET GRAND DELTA HABITAT</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé projet d'avenant n°1 au contrat de ville; et les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties avec Mistral Habitat et Grand Delta Habitat.</p> <p>Présents : 27 procurations : 6 <i>Adopté par 30 voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras, Carpentras Bleu Marine), 3 Abstentions (M. Langard, Mme Yvan, Mme Bevillard)</i></p>
<p><b>RAPPORT N°35</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le bilan de concertation afférente au R.L.P., et arrêté le projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Carpentras.</p> <p>Présents : 27 procurations : 6 <i>Adopté par 31 voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras, M. Langard, Mme Yvan, Mme Bevillard), 2 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>

<p><b>RAPPORT N°36</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">CONTRAT DE LOCATION-GERANCE CONCLU ENTRE CAROLE CHARDON ET LA COMMUNE DE CARPENTRAS REFUS DE RENOUVELLEMENT ET VERSEMENT D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le non-renouvellement du contrat de location-gérance et le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 24 482,60 € au profit de Madame Carole Chardon.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 6 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°37</b> <b>DDLJ</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">TARIFICATION DES BADGES POUR L'UTILISATION DU PARKING SAINT-LABRE SIS CHEMIN LABRE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la tarification de 6,60 € TTC par badge d'accès et par emplacement.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 6 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°38</b> <b>DCA –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS ENTRE LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS ET LA COMMUNE DE CARPENTRAS ANNEE 2020</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé les termes du projet de convention à conclure avec la Fondation 30 millions d'amis et la participation financière de la Commune d'un montant de 1750 euros.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 6 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°39</b> <b>DCA –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">CONTRAT DE LOCATION PORTANT SUR LES LOCAUX COMMUNAUX SIS 33-37 RUE DES HALLES ET 11-13 RUE GALONNE AU PROFIT DE LA SASU CREMERIE FROMAGERIE MERCY</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la conclusion d'un bail commercial au profit de la SASU Crèmerie-Fromagerie Mercy, pour un loyer mensuel de 750 euros et pour une période de 9 ans.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 6 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°40</b> <b>DCA –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DES DECISIONS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 procurations : 6 <i>A pris acte</i></p>
<p><b>RAPPORT N°41</b></p>	<p style="text-align: center;">QUESTIONS DIVERSES</p>

Affiché le : 18 décembre 2019



Le Maire

**Serge Andrieu**